

PROGRAMME ET PLAN DE FORMATION **FORMATION CONTINUE CONDUCTEUR DE TAXI**

PUBLICS & PRE-REQUIS :

Toutes personnes ayant obtenue le Certificat de Capacité Professionnelle de conducteur de taxis.
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap et nous pouvons adapter notre prestation grâce à notre réseau de partenaires. Un référent handicap est à votre disposition.

OBJECTIFS GENERAUX :

Répondre aux obligations réglementaires prévues par l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxis.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La formation est dispensée par des professionnels répondant aux qualifications demandées par l'arrêté ministériel, afin d'actualiser les connaissances des conducteurs de taxi.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

1 salle de formation équipée de tables et chaises
1 vidéoprojecteur avec écran et un écran LCD
1 Tableau mural
Supports pédagogiques

VALIDATION :

A l'issue de ce stage, une attestation de suivi valable 5 ans est remise au stagiaire lui permettant d'obtenir la validation de sa carte professionnelle auprès des autorités compétentes.

DUREE ET HORAIRE :

Total formation : 14 heures
de 9h30 à 13h30 et de 14h00 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION :

PHOENIX FORMATION
85 avenue Ledru Rollin – 75012 PARIS

COUT DE LA FORMATION :

240,00 € TTC
Prise en charge par le FAFCEA pour les artisans / locataires gérants

PROGRAMME

A. - Droit du transport public particulier de personnes.

<ul style="list-style-type: none">- Transport public routier de personnes- Modes de transports concurrents- Foires aux questions	3 heures 30
--	--------------------

B. - Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire.

<ul style="list-style-type: none">- Carte Professionnelle- Les documents réglementaires- Obligations et devoirs du chauffeur de taxi- Nouveautés réglementaires- Tarifications- BOERS- Commissions de discipline des chauffeurs- Transport de personne à mobilité réduite	3 heures 30
--	--------------------

C. - Sécurité routière.

<ul style="list-style-type: none">- Les contraventions- Perte de points- Petits rappels code de la route- Utilisation des couloirs de bus- Accidents- Le constat amiable- Comment bien le rédiger, les erreurs à ne pas commettre	3 heures 30
---	--------------------

La formation comporte également un module d'approfondissement au choix de 3 heures 30 :

D. - Anglais.

F. - Prévention et secours civiques.